

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

PREVICUR ENERGY

Code GIFAP : SL (concentré soluble)
530 g/l de propamocarbe et 310 g/l de fosétyl

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Fongicide pour la protection des cultures légumières et florales, à usage agricole.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PHILAGRO France
Parc d'Affaires de Crécy
10A rue de la Voie Lactée
69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or
France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58
fds@philagro.fr

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

0800 21 01 55
ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon :

- Règlement 1272/2008 et ses Adaptations au Progrès Technique (ATP)

Classes et catégories de danger

Sensibilisation cutanée, cat. 1

Mentions de danger

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

2.2. Eléments d'étiquetage

Pictogrammes SGH



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mentions de danger

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence - Prévention

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].
Spe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres pour limiter les risques d'eutrophisation.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu.
Composants déterminant le danger pour l'étiquetage : propamocarbe et fosétyl

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange.

Composition / Information sur les composants dangereux :

Numéro	% poids (p/p)	N° CAS	Nom chimique
1	47,30	24579-73-5	Propamocarbe
2	27,70	15845-66-6	Fosétyl
3	>=1	7647-14-5	Chlorure de sodium

Numéro	N° CE	Inscrit Annexe I	Pictogramme(s) de danger	Mention(s) de danger
			Règ. 1272/2008	Règ. 1272/2008
1	/	/	SGH07	H317
2	/	/	SGH05	H318
3	231-598-3	/	/	Non classé

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Généralités	S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.
En cas de contact cutané	Enlever tout vêtement souillé, laver avant de le réenfiler. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.
En cas de projection dans les yeux	Rincer immédiatement pendant 15-20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint. En cas d'irritation ou de rougeur persistante, consulter un ophtalmologiste.
En cas d'inhalation	Mettre la personne à l'air frais et au repos.
En cas d'ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche immédiatement avec de l'eau.
En cas d'intoxication animale	Contactez votre vétérinaire

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le mélange peut provoquer une allergie cutanée.

Les symptômes suivants peuvent apparaître : léthargie, ataxie, spasme, effet sensibilisant local.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques : bien qu'étant un carbamate, ce produit n'est PAS un inhibiteur de cholinestérase.

Traitement : un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Contre-indication : atropine. Un lavage gastrique n'est normalement pas requis.

Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : eau pulvérisée, dioxyde de carbone (CO₂), mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction.

Moyen d'extinction inapproprié : jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes : Acide chlorhydrique (HCl), Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Oxyde de carbone (CO), Oxydes de phosphore, Oxydes d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les fumées. Porter un appareil respiratoire autonome.

Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

Refroidir les contenants menacés à une distance prudente et neutraliser les fuites de vapeurs avec de l'eau.

Autre information

Eloigner le produit de la zone d'incendie ou refroidir les emballages avec de l'eau pour éviter l'augmentation de pression due à la chaleur.

Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants de protection, des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.
Eloigner les sources d'inflammation.
Evacuer la zone à risque.

Pour les secouristes : Eviter le contact avec la peau et les yeux, porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.
Eloigner les sources d'inflammation.
Evacuer la zone à risque ou consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

Alerter les autorités compétentes si un déversement accidentel a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de renversement (liquide), éponger immédiatement à l'aide d'un absorbant adéquat tel que sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel ou sciure. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » (par exemple dans un centre de

destruction autorisé). Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour les précautions concernant la manipulation, voir section 7.

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

Pour les informations concernant l'élimination, voir section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées.

Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail.

Prévention des incendies et explosions

Pas de recommandations particulières.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le produit uniquement dans l'emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé. Tenir à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants.

Éviter une exposition directe au soleil.

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Matériau approprié : PEHD (polyéthylène haute densité).

Conserver à une température supérieure à : 0°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit. Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis.

Composants	N° CAS	Valeur limite d'exposition	Mise à jour	Base
Propamocarbe	24579-73-5	1,1 mg/m ³ (TWA)	-	OES BCS*
Chlorure de sodium	7647-14-5	10 mg/m ³ (TWA)	-	OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate. Au champ, éviter l'exposition au brouillard de pulvérisation.

Protection individuelle :

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette.

Respiratoire

Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type A2P2 voire A3P3) en cas de formation de poussière.

Mains

Porter des gants de protection en nitrile (épaisseur minimum 0,4 mm et d'une longueur minimale de 30 ou 35 cm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Yeux

Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protections conformes à la norme EN166.

Peau et corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Autre information

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Pour les utilisateurs professionnels de produit phytopharmaceutiques.

L'opérateur doit porter :

• Pendant le mélange/chargement :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 ;

- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI précité ;
- Port de masque de protection certifié norme EN166 sigle 3 ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN13 832-3 ;
- Lunettes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.

• **Pendant l'application :**

Si application avec tracteur avec cabine :

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Si application avec tracteur sans cabine :

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Lunettes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- Port de masque de protection certifié norme EN 166 sigle 3.

• **Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 ;
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI précité ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Lunettes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- Port de masque de protection certifié norme EN 166 sigle 3.

- **Pour protéger le travailleur :**

Porter un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 .

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Incolore à jaune clair
Odeur	Sans odeur
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	6 - 7,5 à 100 % (23°C)
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	> 120°C à 1,013 hPa
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité relative	env. 1,12 g/cm ³ (20°C)
Densité apparente	Non déterminé
Solubilité dans l'eau	Complètement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non déterminé Propamocarbe : Log P _{ow} = 0,84 Fosétyl : Log P _{ow} = - 0,70
Température d'auto-inflammabilité	300°C
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité dynamique	Non déterminé
Viscosité cinématique	36,9 mm ² /s à 40°C
Propriétés explosives	Non explosif (92/69/CEE, A.14 ; OCDE 113)
Propriétés comburantes	Non déterminé

9.2. Autres informations

Densité relative de la vapeur (air = 1)	Non déterminé
Tension de surface	59 mN/m à 20°C (solution à 1% dans eau distillée)

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.2. Stabilité chimique

Date de révision : 06/05/2019

Numéro de version : 7

Page 4 de 7

(Date de la version précédente : 21/12/2016; version n° 6)

PREVICUR ENERGY

Stable pour un minimum de 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et la lumière du soleil directe. Tenir éloigné des flammes.

10.5. Matières incompatibles

Aucun connu. Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Risque de vapeurs toxiques et irritantes lors de la combustion (voir aussi section 5).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nom	PREVICUR ENERGY
Toxicité aiguë	
DL ₅₀ Voie orale	Rat : > 2000 mg/kg
DL ₅₀ Voie cutanée	Rat : > 2000 mg/kg
CL ₅₀ Voie inhalatoire, 4h	Rat : > 2, 27 mg/l (concentration atmosphérique maximale atteignable)
Irritation	
Peau	Lapin : non irritant
Yeux	Lapin : non irritant
Sensibilisation	Souris : sensibilisant (OCDE 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques, ELGL)
Autres informations toxicologiques	Propamocarbe (substance active) - Toxicité à dose répétée : négatif - Mutagénèse : négatif (études in vitro et in vivo) - Cancérogénicité : négatif (étude chronique voie orale rat et souris) - Toxicité pour la reproduction : négatif (étude 2 générations chez le rat) - Toxicité pour le développement : positif mais seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets observés sont liés à la toxicité maternelle Fosétyl (substance active) - Toxicité à dose répétée : négatif - Mutagénèse : négatif (études in vitro et in vivo) - Cancérogénicité : négatif (étude chronique voie orale rat et souris) - Toxicité pour la reproduction : négatif (étude 2 générations chez le rat) - Toxicité pour le développement : négatif

La classification du mélange est donc requise pour la sensibilisation par contact avec la peau (H317).

Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Nom	PREVICUR ENERGY
Poisson	Toxicité aiguë, CL ₅₀ -96h (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) : > 98 mg/l
Daphnies	Toxicité aiguë, CL ₅₀ -48h (<i>Daphnia magna</i>) : > 97 mg/l
Algues	Toxicité aiguë, CE ₅₀ -72h (<i>Raphidocelis subcapitata</i>) : > 97 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom	Propamocarbe (substance active)
Dégradation biotique	Rapidement biodégradable

Nom	Fosétyl (substance active)
Dégradation biotique	Rapidement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom	Propamocarbe (substance active)
	Non bioaccumulable
Nom	Fosétyl (substance active)
	Non bioaccumulable

12.4. Mobilité dans le sol

Nom	Propamocarbe (substance active)
	K _{oc} = 719 La substance est donc légèrement mobile dans le sol.
Nom	Fosétyl (substance active)

$K_{oc} = 0,1$

La substance est donc très mobile dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Code d'élimination des déchets : 020108* déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Les EPI usagés font également l'objet d'une récupération spécifique. Ils doivent être collectés dans un sac dédié transparent.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre : ADR / RID

Transport fluvial : ADN

Transport maritime : IMO / IMDG

Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR

14.1. Numéro ONU

Exempté

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Exempté

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Exempté

14.4. Groupe d'emballage

Exempté

14.5. Dangers pour l'environnement

Exempté

14.6. Précautions particulières à prendre

Exempté

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : aucun.

Délai de rentrée = 48 heures après la fin de la pulvérisation.

Maladies professionnelles : Tableau 65 - lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

16. AUTRES INFORMATIONS

Sections modifiées lors de la mise à jour : sections 3, 4, 7, 8 et 12. Les autres sections ont été modifiées de façon mineure.

Source des données : FDS ref. RT_PREVICUR ENERGY (version11/F – 17/12/2018)

Libellé intégral des mentions de dangers apparaissant en section 3 :

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

Signification des sigles :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE
PREVICUR ENERGY



CAS : Chemical Abstracts Service = Service des résumés analytiques de chimie
CE : Communauté Européenne
CEE : Communauté Economique Européenne
CL50 : Concentration létale moyenne
DL50 : Dose létale moyenne
EPI : Equipement de protection individuelle
GIFAP : Groupement International des Associations Nationales de Fabricants des Produits Agrochimiques
IATA : Association internationale du transport aérien
IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
IMDG : International Maritime Dangerous Goods Code = Code maritime international des marchandises dangereuses
IMO : International maritime organisation = Organisation Maritime Internationale
Koc : Coefficient d'absorption
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques
Pow : Coefficient de partage octanol/eau
PBT : Persistant Bioaccumulable et Toxique
vPvB : Très persistant et très bioaccumulable
REACH : Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals = Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques en Europe
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
SGH : Système Global Harmonisé

CE DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES QUI Y SONT MENTIONNES. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT A L'UTILISATION QU'IL EN PREVOIT.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de PHILAGRO France relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.
